



LCL EST

**Audrey SOUPIZON**

*Secrétaire du CSE*

06 68 83 19 76

**Didier NICOLAS**

*Rapporteur de la commission  
politique sociale*

06 89 01 52 49

**Julien L'HOTE**

*Membre CSSCT*

07 85 18 68 52

**Frédéric WIMMER**

*Membre CSSCT*

06 43 92 27 60

**Jocelyne HENRIQUES**

*Gestionnaire des Activités  
Sociales*

06 23 40 61 47

**Yacine BENSMAINE**

*Membre CSSCT*

06 19 35 84 86

**Jean-Baptiste SOROS**

*Représentant syndical*

**Audrey LOISELET**

*Déléguée syndicale*

**Elodie HASSLER**

*Déléguée syndicale référente*

06 75 28 19 86

**Stéphanie FLORENTIN**

*Déléguée syndicale*

06 30 40 17 68

**Pierre BOTHIER**

**Véronique CHAUMERON**

*Référente*

**Arnaud VANDEWALLE**

*Référent*

# RÉFORME DES RETRAITES : 65 ANS, C'EST NON !

Après avoir fait planer le doute sur l'introduction d'une mesure d'âge dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale, c'est finalement le choix d'une concertation qui a été fait.

Cette concertation s'articulera autour de 3 cycles thématiques :

- l'emploi des séniors et la prévention de l'usure professionnelle
- l'équité et la justice sociale
- l'équilibre financier du système de retraite

Tout en affirmant son opposition aux 65 ans, la CFDT s'engage avec détermination dans cette concertation qui devrait aboutir à un projet de loi début 2023.

Pour la CFDT, c'est un point positif : l'enjeu des retraites ne se résume pas à la question de l'âge ! C'est avant tout une question de travail et d'emploi. C'est sur ces deux aspects qu'il faut agir prioritairement. Cela implique de prendre le temps nécessaire, c'est pourquoi la CFDT se dit prête à aller au-delà du calendrier très serré fixé par le gouvernement, qui prévoit une conclusion de cette concertation pour mi-décembre.

## RETRAITE À 65 ANS : UNE MESURE INJUSTE ET INEFFICACE !

Repousser l'âge de départ légal à la retraite à 65 ans est une mesure profondément injuste ! Elle l'est pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, car ils devront continuer à travailler même s'ils ont cotisé assez d'années.

Elle l'est aussi pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se maintenir en emploi ou qui ont des métiers pénibles : ils risquent de s'épuiser davantage. Elle l'est enfin pour celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi, et qui sont, de fait, maintenus dans cette situation. Et passer la retraite à 65 ans, c'est pénaliser en premier lieu les travailleurs et travailleuses dits de la deuxième ligne qui ont permis au pays de tenir lors de la crise du Covid-19 !

De plus, le bénéfice économique d'un recul de l'âge est incertain voire négatif sur d'autres branches de la Sécurité sociale. À titre d'exemple : les arrêts de travail de longue durée sont principalement enregistrés chez les travailleurs et travailleuses en fin de carrière. Reporter l'âge de départ à la retraite, ce serait donc plus de dépenses pour l'assurance maladie, elle-même en déficit...

## ÉQUILIBRE FINANCIER DU SYSTÈME : OÙ EST LE PROBLÈME ?!

Dans son rapport annuel de 2022, présenté au mois de septembre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) constate qu'il n'y a pas de dérive des dépenses du système.

En effet, le déficit projeté de 12 milliards d'euros pour 2027 ne représente en réalité que 3 % des dépenses de retraites par an (s'élevant à 324 milliards). Un tel déficit ne met pas notre système en danger. C'est le résultat de la politique des réformes passées pour lesquelles la CFDT a toujours pris ses responsabilités.

S'il y a sujet financier, il doit donc pouvoir se régler sans report de l'âge de départ.

La CFDT attend maintenant de savoir quel est l'objectif de cette réforme.

S'agit-il d'améliorer notre système de retraite, avec des droits nouveaux, et répondre aux besoins de financement ? Ou bien de financer d'autres politiques publiques, comme l'éducation, la dépendance des personnes âgées ou la transition écologique ? Ce second scénario n'est pas une option pour la CFDT : ce n'est pas le sujet des retraites !

## NOS PREMIÈRES POSITIONS

La CFDT, revendique :

- ◆ la garantie d'un minimum décent des pensions ;
- ◆ la prise en compte de la pénibilité dans l'âge de départ à la retraite ;
- ◆ le maintien du dispositif carrières longues pour permettre aux personnes ayant commencé à travailler plus tôt, de partir plus tôt à la retraite
- ◆ l'intégration des questions d'égalité femmes/hommes, pour l'instant absentes des thèmes annoncés par le gouvernement ;
- ◆ la mise en place d'un Compte épargne temps universel (Cetu).

La question du maintien en emploi des seniors est également essentielle. Avec seulement 30 % des 60-64 ans encore en emploi en France (contre 70 % en Suède et plus de 60 % en Allemagne), le maintien dans l'emploi des seniors doit être placé au cœur de cette concertation. La CFDT appelle le patronat à prendre ses responsabilités, à agir pour remédier à cette situation et à mieux intégrer l'usure au travail !

**Construire un système de retraites plus juste,  
équilibré financièrement,  
sans toucher à l'âge légal de départ en retraite  
c'est possible !  
C'est ce à quoi s'engage la CFDT.**